

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 18 NOVEMBRE 2008

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	8
Votants :	11

L'an deux mil huit, le mardi dix huit novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 12 novembre 2008, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Présents : HENDERSON Helen, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain.

Absents : BOUTEILLE Michèle (pouvoir donné à GIRARD Fabienne), DELAGER Emmanuel (pouvoir donné à HENDERSON Helen), RAYMOND Bernard (pouvoir donné à LE PAPE Alain).

Désignation du secrétaire de séance :

TESSIER Marie-Jeanne est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 21 octobre 2008 :

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe qu'elle souhaite ajouter à l'ordre du jour le dossier « trottoirs de Boisminard ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mise en place du Contrat de Bassin entre la Région Ile de France, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'ensemble des collectivités du Bassin Versant de la Rivière Ecole

Madame le Maire informe qu'une petite partie de notre territoire est concernée par le Syndicat du Bassin Versant de l'Ecole. Celui-ci nous demande de prendre une délibération afin de mettre en place un contrat de Bassin entre la Région Ile de France, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'ensemble des collectivités du Bassin Versant de la Rivière Ecole. Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français en serait l'animateur et pourrait ainsi faire bénéficier de subventions les communes concernées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en route d'un contrat de bassin entre la Région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et l'ensemble des collectivités du bassin versant de la rivière Ecole et de ses affluents. Étant entendu que les collectivités pourront ainsi trouver les meilleurs taux de financement possibles.
- D'approuver le choix de Parc Naturel Régional du Gâtinais français comme porteur de l'animation du contrat de bassin de la rivière Ecole et de ses affluents.
- D'approuver le recrutement d'un chargé de mission à temps complet au service exclusif de l'animation du contrat de bassin, basé dans les locaux du Parc et encadré par ses services. Etant entendu que les collectivités pourront à tout moment s'attacher les services de ce chargé de mission pour les aider dans la planification et le déroulement de leurs projets de travaux prévus au contrat.
- D'approuver les modalités du financement prévu pour couvrir les frais du chargé de mission : 80 % Région Ile-de-France et 20 % communes.
- D'approuver la cotisation à verser annuellement par la commune de Nanteau-sur-Essonne pendant la durée du contrat (5 ans) renouvelable une fois, sachant que la commune de Nanteau-sur-Essonne ne sera pas soumise à participation.
- D'approuver le versement de la cotisation au SIARE chargé de la collecte des cotisations et du reversement des sommes collectées au Parc Naturel Régional du Gâtinais français.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.

Programme d'entretien des chemins

Mr LE BRAS rappelle que l'entretien des chemins est un dossier qui demande un suivi annuel. Un tableau récapitulatif des tâches effectuées est mis à jour régulièrement avec l'agent technique. Les chaussées et allées ne sont pas inscrites dans ce programme, il faudra les inclure pour être le plus complet possible. Il est

constaté que des propriétaires riverains des chemins et voies communales n'entretiennent pas toujours la végétation ce qui peut provoquer des gênes de bonne circulation ou des conflits de voisinage.

Une question se pose : l'entretien doit-il être maintenu à la charge des propriétaires (ce que dit la loi) ou prise en charge par la commune comme cela est le cas pour les chemins qui longent les bois (ce qui est une habitude sur la commune) ?

Quelques personnes ont déjà été contactées pour leur indiquer ce qui devrait être taillé. Une information sera faite à tous les habitants de la commune par le biais du journal « Vivre à Nanteau ».

Le propriétaire de la parcelle D149 « le chêne aux chats » a été contacté à plusieurs reprises pour l'élagage d'arbres, il nous informe que ces travaux seront effectués cet hiver. Prochainement, l'agent technique procèdera à l'ouverture de portions du chemin de la Croix St Marc et du chemin des Nonnes (zone récemment bornée).

Eclairage public

Il a été demandé à la Sté INEO de finaliser son projet de rénovation de l'éclairage public de Villetard. Le devis définitif est de 58 585 € HT soit 70 067.66 € TTC pour le remplacement et renforcement de l'éclairage public sur la départementale 63a. Deux options additionnelles sont prévues : modèle du luminaire plus performant (plus value de 140 € l'unité) et bi puissance (plus value de 70 € l'unité).

Le conseil municipal valide à l'unanimité les deux options, ce qui porte le devis à 75 928.06 € TTC, soit 63 485.00 € HT, et autorise Madame le Maire à demander les subventions nécessaires. Un dossier sera transmis, sans délai, au Syndicat d'Electrification du Sud Ouest Seine et Marne.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français propose également une subvention de 50 % plafonnée à 20 000 € sur les économies d'énergie et sur l'aménagement des abords lors d'enfouissement. Le conseil municipal charge Madame Henderson de demander ces subventions.

Convention avec le S.I.A.R.C.E. définissant les conditions de gestion de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation de construire

Le S.I.A.R.C.E propose une convention dans laquelle la commune transmettrait les demandes d'urbanisme dans le but d'évaluer les impacts des projets sur les réseaux eaux usées et pluviales. Après discussion, le conseil pense que cette convention, est plutôt valable dans le cadre de ZAC, lotissements et ne concerne pas la commune. Il décide de ne pas répondre favorablement.

Amendes de police

Après la rencontre avec Mr CESAREO des services de la DDE, un point a été fait sur les différentes propositions retenues par le conseil municipal lors de la réunion du 21 octobre.

- radar indicateur de vitesse : coût d'un appareil environ 2 200 €. L'Agence Routière Territoriale de Moret-Veneux les Sablons a la possibilité de nous en prêter un. Cette solution sera étudiée.

- réduction visuelle de la largeur de la chaussée au moyen d'une bande de couleur pour les entrées du village: Un devis a été établi par la Sté Vill'Equip d'un montant de 7 000 € HT. Un dossier est instruit.

- Trottoirs aménagés non revêtus à Villetard : Une étude a été faite par la D.D.E. le coût des travaux est estimé à 30 850 € HT. Le dossier est instruit

Pour obtenir une aide du conseil général de Seine et Marne, dans le cadre de la répartition des amendes de police, les deux dossiers seront transmis à l'A.R.T. de Veneux les Sablons.

Trottoir Boisminard

Dans le cadre du dossier des amendes de police de l'année 2007, il avait été décidé de créer, à Boisminard, un trottoir de l'entrée du virage devant le parking de la chèvrerie pour assurer la sécurité des piétons. Le Conseil Général nous a alloué la somme de 4 559 € pour ce projet. Le devis de la Sté ETP est de 9 502.22 € TTC pour 15 m. de trottoir, l'estimation faite par la DDE était de 12 799.89 € TTC pour 25 m de trottoir. Il resterait à la charge de la commune la somme d'environ 3 500 €. Le conseil municipal propose de remplacer le muret par un talus pour abaisser le coût. Un rendez vous avec le propriétaire et la Sté ETP sera pris sur place pour envisager la meilleure des solutions (voir une participation du propriétaire aux frais de construction du muret pour y planter une clôture).

Divers

Eclairage publique : Mme BOUTEILLE a signalé que l'éclairage public ne fonctionne pas à Boulogne. M. LE PAPE informe que la société FORCLUM est prévenue de ce dysfonctionnement, il signale également une lampe à remplacer rue de la Grange aux Dimes. La visite de contrôle est programmée pour la semaine du 24 novembre.

Avant projet de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français : Ce document est à la disposition de tous les conseillers pour étude. Les remarques sont à transmettre au PNR avant le 6 décembre 2008.

SMEP Fontainebleau : A l'issue du comité syndical, une présentation générale du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) sera faite pour tous les élus des 31 communes le lundi 24 novembre à 18 h 30 à Avon à la Maison dans la Vallée.

Le Conseil Général nous propose de participer au concours des Villes et Villages Illuminés. Par manque de temps, ce dossier ne peut être mis en place cette année. Une réflexion sera à mener pour l'an prochain.

Terrain à vendre : Un propriétaire de notre commune propose de vendre 3 parcelles de terrain non constructible situées au lieu dit « les prés de Courcelles », au bord de l'Essonne. Toute personne intéressée peut être mise en contact avec le propriétaire par l'intermédiaire de la mairie.

Habitations chemin de Paillard : Madame le Maire informe le conseil municipal de la réunion fixé le 5 décembre pour tous les habitants qui possèdent une résidence située chemin de Paillard dans le but d'étudier la meilleure solution de numérotation des propriétés et le devenir des boîtes à lettres devant chaque habitation.

Chemin des Nonnes : La Sté GEOMEXPERT a terminé le travail de bornage et la facture a été reçue en mairie. Les propriétaires riverains du chemin seront contactés pour la répartition des frais de bornage après déduction de la subvention que nous avons reçue du Conseil Général.

Sécurité routière : La gendarmerie a été informée des soucis concernant la sécurité routière rue de la Croix Boisée. Le Major Léger de la Brigade de La Chapelle La Reine propose de rencontrer les habitants concernés dans un but d'information et de prévention.

Téléthon : Cette année le Téléthon sera une manifestation cantonale. Un marathon démarrera de notre commune le 6 décembre à 15 h pour rallier La Chapelle La Reine. A cette occasion, une buvette et des gâteaux seront vendus au profit du Téléthon. Des portes clefs sont en vente, et une collecte de vieux téléphones portables est en place, dès aujourd'hui, à la mairie.

Forum ECO HABITAT : Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français organise un forum à Moigny sur Ecole le 22 et 23 novembre sur le thème des économies d'énergie et de l'utilisation des éco-matériaux.

Pompiers de Fontainebleau : Le chef du centre de Fontainebleau nous a transmis une invitation pour le 6 décembre à 10 h.

Tour de table :

Mr DESBROSSE informe qu'il ira à la prochaine réunion du SMEP. Il signale qu'un groupe de marcheurs a été vu traversant une propriété privée.

Mr LE PAPE rend compte de la dernière réunion sur le contrat rural avec le cabinet d'architecture N'GUYEN, le conseil régional, le département, le CAUE et le Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Le contrat rural doit comporter 3 opérations distinctes d'un montant global de 300 000 €. L'opération principale ne sera subventionnée que sur un montant maximum de 180 000 €. Actuellement les propositions de l'architecte dépassent largement ces montants et il est invité à repenser le projet de construction des locaux techniques. Différents rendez-vous ont été pris : le 19 décembre avec l'architecte et le 9 février 2009 avec l'équipe complète pour présentation du projet final.

Concernant le Syndicat des eaux SMERB), le dossier du contrat d'affermage suit son cours. La concurrence fait baisser le prix du m³ d'eau.

Mme TESSIER informe d'une réunion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français où il était question de la sauvegarde des chauves souris et des chouettes dans les édifices communaux.

L'élaboration du colis des anciens est en cours et sera vue au CCAS.

En cas de suppression des transports scolaires en cas d'intempéries, un système d'alerte va se mettre en place pour pouvoir prévenir tous les parents d'enfants scolarisés au primaire, collège et lycée.

Mr LE BRAS informe des diverses réunions de syndicats :

- Parc Naturel Régional du Gâtinais français commission sylviculture : notre remarque concernant la gestion des marais et des noues a été retenue. Commission énergie : une subvention est possible concernant les fenêtres bois isolantes.

- Syndicat du collège : Concernant la construction du nouveau gymnase, une subvention dans le cadre d'un

contrat de territoire avec la Région a été trouvée pour un montant de 900 000 €

- SIGEGAS : Pour la création de la 6^{ème} classe, la subvention DGE a été accordée sur le devis final.
- Conseil d'école : Les effectifs de la rentrée 2008 /2009 sont de 133 enfants et doivent rester stables à la prochaine rentrée. La Kermesse aura lieu le 20 juin 2009. Les cartes de vœux seront mises en vente au profit de la caisse des écoles.

La prochaine réunion aura lieu le 9 décembre 2008 à 19 h 00 (horaire avancé car présentation du Parc et de la future charte par Monsieur BOUSSAINGAULT, Président du PNRGF).

La séance est levée à 23 h 10.

Helen HENDERSON
Le MAIRE

Les CONSEILLERS

Marie Jeanne TESSIER
Le SECRETAIRE